

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 4 juillet à 9 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gwendoline PICHARD, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2020
Date de l'affichage	30 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

2020-62 Désignation d'un représentant au sein de la SEM XSEA

Rapporteur : Joël DANIEL

La société d'économie mixte XSEA a été créée en 2011. Elle intervient sur le seul territoire de Lorient Agglomération et a pour mission d'y porter des opérations d'investissements dans les champs de l'immobilier d'entreprises et des énergies renouvelables.

La commune de Guidel est entrée au capital de la SEM, courant 2013, à travers un apport de 1 000€.

A ce jour, huit communes dont Guidel, détiennent collégalement avec Lorient Agglomération plus de 60 % du capital.

En sa qualité d'actionnaire et conformément aux dispositions légales en vigueur, la mairie dispose du droit d'être représenté par l'un(e) de ses élus.

A cette fin, il revient à votre conseil municipal de désigner :

- Un(e) représentant(e) appelé(e) à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires
- Un(e) représentant(e) appelé(e) à siéger à l'assemblée spéciale des communes, instance regroupant les représentants respectifs des communes disposant de 1 000 € au capital de la Société (Gâvres, Guidel, Lanester, Languidic, Ploemeur, Quéven, Riantec). Réunie, une fois par an cette instance devra, lors de sa première session, désigner l'un de ses membres pour siéger au Conseil d'administration de la société durant l'intégralité du présent mandat.

Une seule et même personne peut être désigner pour siéger dans ces deux instances.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE Gwenaël COURTET pour représenter la commune à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM XSEA, ainsi qu'à l'assemblée spéciale des communes.

Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions (Anne Maud GOUJON, Louis MEDICA, Lydia DUBOS, Bernard BASTIER, Estelle MORIO, Henri-Philippe LAMY, Laure DETREZ, Pierre-Yves LE GROGNEC et Isabelle LOISEL)

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 Juillet 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

